



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

expulsion

Question écrite n° 105615

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les accords de réadmission. En effet, chaque année, le ministre de l'intérieur (puis celui de l'immigration pour les années 2007-2010) rend public le bilan des expulsions des étrangers en situation irrégulière et le taux de "réussite" par rapport à l'objectif fixé par le président de la République. Le rapport au Parlement sur « les orientations de la politique de l'immigration » du comité interministériel de contrôle de l'immigration en fait également état. Toutefois, aucun chiffre n'est communiqué sur le nombre d'expulsions effectuées dans le cadre des différents accords de réadmission ou accords comportant des clauses de réadmission. Il lui demande donc de lui indiquer un bilan chiffré des expulsions effectuées par la France des étrangers en situation irrégulière dans le cadre de ces accords et un bilan chiffré du total des demandes d'expulsion des étrangers en situation irrégulière, dans le cadre de ces accords (standards ou pas), que la France a faites.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105615

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3787

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)